



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17089
9 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 AVRIL 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma note No 153 du 8 avril 1985, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants.

Le lundi 8 avril 1985 à 17 h 20, le régime iraquien a recouru une fois de plus aux armes chimiques dans la zone d'opérations de Badr ainsi que dans les zones de Gofair et de Talayeh, utilisant du gaz moutarde et des gaz neurotoxiques lors de bombardements aériens et de tirs d'artillerie. Le dernier en date des actes criminels du régime iraquien a fait 15 morts et 200 blessés. La République islamique d'Iran vous invite à revenir à Téhéran pour procéder à de nouvelles consultations sur cette question et visiter ces dernières victimes des armes chimiques. Nous demandons également l'envoi immédiat dans le secteur d'une équipe d'experts avec mission d'examiner les preuves de ce dernier exemple de l'emploi d'armes chimiques par le régime iraquien. Nous appelons de nouveau la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, à condamner ces crimes barbares commis au moment même où le Secrétaire général se trouve à Bagdad, ce qui prouve bien le manque total de respect de la partie iraquienne pour la fonction de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et son mépris total du droit humanitaire international. Il est clair qu'en continuant à garder le silence sur cette question, le Conseil de sécurité compromettra encore davantage son autorité face à la guerre déclenchée par l'Iraq.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent, ..

(Signé) Saïd RAJAIE KHORASSANI